

M. JACOBS: L'honorable député sait-il qu'un membre de la législature locale a été nommé sénateur par le gouvernement qui a précédé le gouvernement actuel?

M. McMASTER: C'est vrai, je comprends, mais cela n'affecte nullement la validité de mon argument. A une certaine époque, la loi permettait à un individu de faire partie de la législature de Québec et de cette Chambre. La loi a été modifiée conformément au principe que je m'efforce aujourd'hui de faire appliquer. Mais, monsieur l'Orateur, j'ai autre chose à dire. Dans ses mémoires, John Morley nous dit qu'en écrivant à lord Minto, à l'époque où il était gouverneur général du Canada, il lui a déclaré, que cela lui plut ou non, que son maître à lui et celui du vice-roi des Indes était la Chambre des communes britanniques. De même, monsieur l'Orateur, le maître de cette Chambre est l'opinion publique du pays:

There is on earth a yet Diviner thing,
Veiled though it be, than Parliament or King.

Et c'est ce que nous appelons l'opinion publique. Il n'y a pas de doute que l'opinion publique est partagée à ce sujet, comme elle l'est sur tous les autres, mais je prétends, en toute confiance, que l'opinion publique renseignée et désintéressée du pays tend à l'adoption par la Chambre de la résolution que j'ai soumise cet après-midi. Parfois l'opinion publique s'égare. C'est alors le devoir des hommes publics de la combattre. Nous avons vu un William Lloyd Garrison lapidé dans les rues de Boston pour s'être opposé à l'opinion publique de son temps. Nous avons vu un John Bright perdre son siège à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne pour s'être opposé à la guerre de Crimée. Nous avons vu un Lloyd George se sauver déguisé de l'hôtel de ville de Birmingham parce qu'il s'opposait à une autre guerre. Mais, quand l'opinion publique nous indique des lois meilleures et plus pures, je soutiens qu'il appartient à la prudence, à la sagesse, que dis-je, au patriotisme de s'y soumettre, qu'il s'agisse d'individus ou de partis politiques.

M. GOULD: En prenant la parole je dois, tout d'abord, remercier l'honorable député de Brome (M. McMaster) pour ce que je considère l'honneur qu'il m'a fait en me demandant d'appuyer sa résolution. En l'examinant au point de vue personnel, peut-être puis-je en prendre l'honneur simplement parce que je crois que l'honorable député a appris que, depuis la période assez courte où j'ai siégé dans cette Chambre, je suis resté conséquent à la ligne de

conduite que j'ai appuyée et en laquelle je croyais. Depuis que je siége ici, les projets que j'ai tenté d'appuyer de mes faibles moyens représentaient aussi mes croyances. Je me rappelle avoir appuyé de mon vote cette résolution ou une résolution pour ainsi dire semblable, soumise à la Chambre, l'an dernier.

De même, je sais que mes commettants, qui s'intéressent à l'attitude des députés à la Chambre, m'ont fortement approuvé quand, dans cette occasion, j'ai voté le principe de la motion déposée et développée par notre collègue de Brome (M. McMaster). Cela suffit pour qu'un représentant se résigne à être conséquent. J'ai toujours pensé, du reste, que dans la vie publique comme dans ses affaires particulières un homme qui se montre logique et persévérant jouira d'une plus grande considération que celui qui ferait comme je le conseille s'exposerait soutenir, d'autre part, qu'un membre qui ferait comme je le conseille, s'exposerait à l'accusation de roublardise. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je pense que le pays approuvera de nouveau, cette année, comme il l'a fait lors de la dernière session, l'honorable membre qui a déposé cette proposition.

Je désire seulement faire connaître mon attitude, car notre honorable collègue a développé suffisamment son sujet, et il est inutile de perdre les instants de la Chambre à le discuter davantage. Il faudrait peut-être beaucoup de temps pour démolir la proposition, car notre collègue a présenté sa cause avec tant de talent qu'il deviendrait presque impossible de le convaincre d'erreur.

Toutefois, il y a deux points sur lesquels je désire présenter une observation. Je suis convaincu que les populations rurales, surtout depuis dix ou quinze ans, s'intéressent aux questions politiques et économiques beaucoup plus que les habitants des villes et font preuve de plus de connaissances et d'initiative. On dira que je parle ainsi parce que je représente une circonscription agricole. Eh bien, j'ai appartenu aux assemblées municipales de ma région, et je puis certifier que j'y ai entendu discuter des questions d'administration publique avec autant de compétence qu'au sein de la Chambre des communes, sans vouloir manquer de respect à personne.

En tout état de cause, les populations rurales portent un intérêt suivi aux questions politiques et économiques, et à cause de cela elles ne le cèdent en rien, sous le rapport de la compétence, à personne dans tout le Canada.